M. BERNARD Sébastien 3 chemin de Taffignon 69110 STE FOY-LES-LYON

Tel: 04 78 59 32 36

GRAND LYON 20 rue du Lac BP 3103 69399 LYON Cedex 03

Ste Foy-Lès-Lyon, mercredi 26 novembre 2008.

A l'attention de M. REMY Vincent - DGDEI / DFI / Subdivision SUD

Objet: courrier recommandé AR

P.J.: photocopie de ma carte nationale d'identité

Monsieur,

Je, soussigné M. BERNARD Sébastien, fais par la présente suite à mon appel téléphonique de la fin de semaine dernière, à votre service, ainsi qu'à ma visite d'hier, en vos locaux du GRAND LYON.

Avec d'autres membres de ma famille, je suis propriétaire d'un tènement immobilier sis aux adresses 8 et 8 bis rue Etienne RICHERAND - 31 rue St Antoine, dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon (figurant au cadastre sous la référence : Section EI N° 58).

Ce tènement immobilier est actuellement sujet à une vente. J'ai personnellement signé le compromis de vente, en l'Etude *CHAINE & Associés* sise au 139 rue VENDOME dans le 6ème arrondissement de Lyon, en date du mercredi 13 août 2008.

Mon appel téléphonique de la fin de semaine dernière avait pour vocation de me renseigner sur la façon dont la Communauté Urbaine de Lyon (ou le GRAND LYON) avait renoncé à préempter ledit tènement immobilier ; et ma visite d'hier avait pour but de vous rencontrer, mais il semblerait que je sois arrivé après votre départ.

La personne de votre service avec laquelle je me suis entretenu, par téléphone, m'a confirmé que la COURLY avait effectivement renoncé à préempter. Mais bien qu'il lui semble légitime que je puisse accéder à des informations qui concernent ma propre situation, après avoir sous-entendu que la COURLY y aurait effectivement renoncé par écrit, cette personne m'a affirmé que la COURLY (ou le GRAND LYON) n'était pas en droit de divulguer ce genre d'information à un particulier, encore moins de lui transmettre la copie d'un document écrit.

A présent, c'est officiellement je vous demande de prendre position, par retour de courrier.

Je vous demande de bien vouloir m'informer de la façon dont la COURLY (ou le GRAND LYON) a renoncé à préempter ledit tènement immobilier, si elle l'a fait de façon tacite ou de façon écrite.

Si la COURLY (ou le GRAND LYON) y a renoncé de façon écrite, je vous demande par avance de bien vouloir joindre à votre réponse postale la copie certifiée de cette renonciation.

Cette demande spécifique implique que tout document doit être énuméré dans votre lettre d'accompagnement, présenté comme pièce jointe, et que les tampon(s) et signature(s) doivent être appliqués sur toute page destinée à être certifiée et non sur la page vierge d'une même feuille ; avoir des tampon(s) et signature(s) apposés sur une page blanche est sans valeur et tout document non spécifié en pièce jointe à un courrier n'est pas censé l'accompagner.

Si vous estimiez être dans l'incapacité légale de me divulguer ce genre d'information et/ou de document, je vous demande par avance de vous en justifier par écrit, en me donnant les références des textes de lois sur lesquels vous vous appuieriez pour estimer cela.

Vous remerciant par avance de me faire parvenir votre réponse avant le mercredi 3 décembre 2008.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



En provenance de :	
GRAND LYON	RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION LA POSTE
GRAND LYON 20 Rie de tac	Numéro de l'envoi : 1A 014 541 8236 6
BP 3193	Renvoyer à l'adresse PRAB
69399 LYON Ceder 03	The second secon
Présentation le : //	M. BERNARD Schoolie
Distribution le : / / du mandataire	
Signature du destroismunauté une du mandataire (URBANNE-DETOYON)	
වෙත 1 / DEC. 2008	3 d. de MFFIGNON
COURRIER ENTRÉE RCS PARIS 356 000 000	69110 81 Foy-lès-lyon
DFC	1141 (4414 (4
2 1141 81	